



Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée
11 JUIN 2025

Commune de Petite-Forêt

SECTEUR 2

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

- Zones urbaines mixtes

 - UAa
 - UAc*
 - UB*
 - UB(p3)*
 - UC*
 - UCa
 - UD
- Zones dédiées aux équipements
activités de loisirs et de tourisme

 - UL
- Zones urbaines à vocation économique

 - UE
 - UE(p1)
 - UE(p2)
 - UE(p3)
 - UEa
 - UG
 - UZ
 - UZ(p2)
- Zones d'extension à vocation
mixte/habitat(court/moyen terme)

 - 1AU*
- Zones d'extension à vocation
économique(court/moyen terme)

 - 1AUG
- Zones d'extension à vocation
mixte/habitat (long terme)

 - 2AU*
- Zones d'extension à vocation économique
(long terme)

 - 2AUG
- Zones à vocation agricole

 - A
 - A(p3)
 - Acn(p3)
- Zones à vocation naturelle

 - N
 - N(p3)
 - Nj
 - Ni

* zones urbaines ou à urbaniser dans lesquelles s'applique une servitude de mixité sociale (L151-15 du CU) définie par le règlement écrit

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâti éligible au changement de destination
- Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
- Emplacement Réservé

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

- Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine, ...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

- Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)
- Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Informations complémentaires

- Périmètre DIVAT
- Limites communales

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
ER 1	Aménagement de la voirie	Commune	1534.38
ER 2	Aménagement d'un espace vert et de places de stationnement	Commune	306.88
ER 3	Accès à la zone d'extension	Commune	617.88



